

Québec de s'efforcer de faire adopter une loi rendant obligatoire la déclaration de la tuberculose". Eh bien! vous pourrez constater que la dernière édition des Règlements du Conseil d'hygiène, tels qu'amendés jusqu'au premier janvier 1907 contient les dispositions que nous avons recommandées, et même oblige à la désinfection des locaux, literies, linge, etc., des tuberculeux, comme pour les autres maladies contagieuses.

Dans un autre ordre de faits, il me fait beaucoup plaisir de vous annoncer qu'une association de dames, dite "Dames Patronesses des Tuberculeux", a été fondée il n'y a pas bien longtemps, et s'est donné pour mission "d'instruire le public sur les dangers de la tuberculose, les moyens de l'éviter, et d'aider la commission de la Tuberculose à se créer un fond pour ériger des sanatoriums et des dispensaires dans la province de Québec".

Je sais que quelqu'un de nous a conseillé de "commencer doucement, sans bruit, et de préconiser des choses simples que tous accepteront sans discuter", mais j'ai lieu de croire que notre public canadien est moins timoré, moins fermé, je dirai le mot, moins arriéré qu'on le pense; au reste, je suis persuadé que c'est précisément au moment où nous travaillons à diffuser des données exactes sur la nature de la bacillose de Koch, sa prophylaxie, son traitement, c'est en même temps, dis-je, que nous devons demander à notre peuple quelques sacrifices. Nous avons, Messieurs, dans l'association des Dames Patronesses des Tuberculeux, une arme puissante pour atteindre le double but que nous poursuivons: instruire nos compatriotes sur cette terrible affection, et fonder des institutions où guérir ceux qui ont été touchés par cette fée malfaisante.

Madame Dr Lafontaine, de Berthier-ville, présidente du cercle Joliette, avec un dévouement digne de toute notre reconnaissance, offre d'organiser des cercles partout où on le désirera.

Les quelques fonds que nous avons actuellement à notre actif, nous viennent en partie du cercle Joliette, et j'espère que notre prochaine réunion démontrera avec plus d'évidence ce que nous pouvons espérer de la collaboration de cette association sœur.

Nous devons, je crois, aussi compter, pour atteindre notre but, sur les gouvernements, les municipalités et toutes les collectivités qui ont intérêt au progrès de notre pays.

Au reste, il suffira d'une seule bourse

généreuse pour créer un premier dispensaire, un premier sanatorium, quelques modestes qu'ils soient; puis ensuite, notre population ayant touché du doigt les avantages de ces institutions, l'élan sera donné, et les bonnes volontés, les généreux concours se grouperont spontanément autour de nous.

C'est vous dire que j'ai foi dans l'avenir.

CE QUE LA COMMISSION DEVRA FAIRE

Mais en toutes choses, il importe surtout de regarder l'avenir avec persévérance, et dans notre cas, voici d'après mon opinion, ce que nous avons à faire.

Tout d'abord, si nous voulons que la Commission de la tuberculose ait longue vie, il faudra lui donner une existence légale, une personnalité, avec pouvoir de posséder, gérer et administrer les biens qu'elle pourra acquérir pour son objet.

Ensuite, nous pourrions nous adresser au gouvernement local afin d'obtenir de l'aide, et nous aurions une foule de bonnes raisons à invoquer à cet effet. Les six cent mille dollars que notre province recevra annuellement, en vertu du réajustement de l'indemnité fédérale, permettront à nos ministres locaux d'agir avec plus de générosité; et vous connaissez les bonnes dispositions de l'honorable Premier,—ceux au moins qui ont assisté au Congrès des Trois-Rivières et qui ont entendu ses paroles éloquentes et pleines de promesses. Sans compter que nous pourrions invoquer l'exemple de notre frère cadet le Manitoba, qui vient d'accorder par le ministère Roblin une allocation de vingt-cinq mille piastres pour l'établissement d'un sanatorium provincial.

Vous pourriez peut-être nommer une petite commission qui aurait charge de nous préparer une loi d'incorporation, de dresser un mémoire à l'adresse de nos gouvernants, pour leur exposer notre besoin de sanatoriums, de dispensaires pour nos tuberculeux pauvres, et les raisons militant en faveur de cette création, afin d'obtenir du gouvernement l'aide nécessaire au succès de cette œuvre d'utilité publique.

Il serait, je crois, opportun que notre prochaine réunion ait lieu à Québec, durant la prochaine session, où nous pourrions rencontrer les ministres, avec l'assistance de chacun de nos députés respectifs, afin d'exercer sur l'exécutif, la pression qui vainc les obstacles.

Mais il ne faut pas compter uniquement sur le gouvernement pour organiser la lutte contre la tuberculose. Dans cet ordre d'idées, à notre dernière réunion,